

Paris, le 29 juin 2021

**Projet de loi « Lutte contre le dérèglement climatique » :
17 des amendements du groupe RDSE adoptés en séance.**

Le Sénat a examiné ces deux dernières semaines **le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.**

Les sénatrices et sénateurs du groupe RDSE, aux côtés de leurs chefs de file Henri CABANEL (Hérault) et Jean-Pierre CORBISEZ (Pas-de-Calais) ont largement contribué à l'enrichissement de ce texte.

17 de leurs amendements ont été adoptés parmi lesquels :

- **l'exclusion des boissons alcoolisées de l'obligation de vente en vrac,**
- **l'appui dans les plans de mobilité, de la création de stationnements vélo sécurisés aux abords ou dans les parcs de rabattement situés à l'entrée des agglomérations,**
- **la suppression du « droit de suite » minier qui confère au titulaire d'un permis exclusif de recherche le droit automatique à l'octroi de concession sur le gisement qu'il a découvert sans que l'autorité compétente puisse s'y opposer ou encore l'introduction d'une véritable définition du sol afin de mettre en œuvre une politique nationale ambitieuse de prévention et de gestion des sites et sols pollués.**

Le groupe RDSE se félicite également de l'adoption de deux propositions issues de la mission d'information relative au transport de marchandises face aux impératifs environnementaux, dont le sénateur RDSE, Éric GOLD (Puy-de-Dôme) était membre. Elles visent à **mieux informer le consommateur de l'impact environnemental de ses livraisons et à lui permettre de choisir des modalités de livraison différenciées en fonction de leur impact, lors de la vente d'un produit par des entreprises dont le chiffre d'affaires sera supérieur à un seuil défini par décret.**

Concernant la rénovation des bâtiments, le groupe RDSE salue l'adoption des amendements du Président Jean-Claude REQUIER relatifs à **la sécurisation du statut juridique des agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) et à la prise en compte de l'économie circulaire dans les certificats d'économies d'énergie.**

Toutefois, comme l'a relevé Henri CABANEL lors des explications de vote au nom du groupe RDSE, **« cette loi manque d'audace et d'ambition et c'est la raison pour laquelle la majorité du groupe s'abstiendra lors du vote ».** De nombreuses problématiques restent encore à résoudre et à approfondir et l'ensemble du groupe RDSE ne peut se satisfaire de ce texte en l'état alors qu'il reste beaucoup à faire, toujours dans l'esprit du compromis démocratique, dans la lutte contre le dérèglement climatique.